

Bruxelles, le 20 juillet 2009

La Commission européenne alloue une enveloppe de 70 millions € à des projets d'investissement importants dans le voisinage de l'UE

La Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV), un instrument clé de la politique européenne de voisinage (PEV) consolidée, bénéficiera en 2009 d'une contribution de 70 millions € de la part de la Commission européenne. Cette contribution permettra aux pays partenaires de la PEV d'accroître le volume du financement consacré aux projets d'investissement importants dans des domaines tels que l'énergie, le transport et l'environnement ainsi que le développement des PME et le secteur social. La Commission octroie, par le biais de la FIV, des subventions destinées à soutenir les opérations de prêts des institutions européennes de financement du développement dans ces pays. Sur les 700 millions € que la Commission a l'intention de consacrer à la FIV pour la période 2007-2013, un montant de 170 millions € vient d'être alloué au financement de projets admissibles (50 millions € approuvés en 2007, 50 millions € en 2008 et 70 millions € supplémentaires cette année).

M^{me} Benita Ferrero-Waldner, commissaire responsable des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, s'est exprimée en ces termes: «Nous sommes encouragés par les résultats positifs déjà enregistrés grâce à la FIV. L'augmentation substantielle de la dotation de la FIV cette année démontre une fois de plus notre engagement en faveur des réformes mises en œuvre chez nos voisins dans des secteurs clés. La participation de deux autres institutions de financement du développement originaires de nos États membres aux mécanismes de la FIV met davantage encore en évidence le rôle de cette dernière en tant que catalyseur d'un financement coordonné de l'UE. Je me réjouis de constater que rien qu'au cours de la première année de son existence, 15 projets essentiels à l'amélioration des infrastructures de base dans les secteurs de l'eau, de la santé et du transport urbain ont été approuvés dans le cadre de la FIV».

Officiellement lancée en mai 2008, la FIV a été créée sous l'égide de M^{me} Ferrero-Waldner afin de renforcer le soutien, sous forme de subventions, de la Communauté et des États membres aux opérations de prêts réalisées par les institutions européennes multilatérales et bilatérales de financement du développement dans les pays partenaires de la PEV.

Les 15 projets approuvés au titre de la FIV pendant sa première année de fonctionnement ont bénéficié d'une subvention totale de 71 millions €. Outre l'amélioration des infrastructures de base, la FIV a également soutenu certains investissements importants dans le domaine de l'environnement, relevant ainsi directement ou indirectement certains défis environnementaux communs.

Les opérations effectuées au titre de la FIV sont axées sur les pays ayant déjà signé un plan d'action avec l'UE dans le cadre de la PEV, en l'occurrence l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Égypte, la Géorgie, la Jordanie, le Liban, la République de Moldavie, le Maroc, les Territoires palestiniens occupés, la Tunisie et l'Ukraine¹. D'autres pays partenaires de la politique de voisinage peuvent aussi bénéficier, au cas par cas, de subventions au titre de la FIV, notamment pour des projets de nature transfrontalière ou régionale auxquels l'UE attache une importance particulière.

Pour de plus amples détails sur les actions de la FIV, téléchargez son rapport d'activités annuel 2008:

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/irc/documents/nif_operational_annual_report_2008_en.pdf

Informations complémentaires:

- sur la Facilité d'Investissement pour le Voisinage

http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/irc/investment_fr.htm

- sur la politique européenne de voisinage (PEV):

http://ec.europa.eu/world/enp/index_fr.htm

¹ Israël ne sera pas directement admissible en raison de son niveau élevé de développement économique